



UNHAS

Humanitarian Air Service

Opérations de l'UNHAS

Permettre l'accès des secours humanitaires

Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) que gère le PAM assure des services communs de transport aérien pour le compte de la communauté humanitaire dans certains des lieux les plus reculés et les plus difficiles au monde.

Ce faisant, il facilite la mise en œuvre et le suivi des activités menées dans divers domaines pour sauver des vies dans des contextes humanitaires. Dans la plupart des pays qui nécessitent une aide humanitaire, le transport de surface est rendu très difficile par l'instabilité des conditions de sécurité, les longues distances à parcourir et le mauvais état des routes. De plus, la plupart des endroits auxquels la communauté humanitaire doit pouvoir accéder ne sont pas desservis par des opérateurs aériens commerciaux appropriés. Lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de parvenir jusqu'à des communautés isolées, les travailleurs humanitaires peuvent compter sur l'UNHAS. C'est sa mission même qui distingue le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies des compagnies aériennes commerciales: permettre d'accéder à des lieux reculés qui ne sont généralement desservis par nul autre.

L'UNHAS affrète des appareils commerciaux qui répondent aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et aux normes aéronautiques des Nations Unies. Les appareils affrétés servent exclusivement pour les opérations de l'UNHAS. Les transporteurs sous contrat ont un revenu assuré pendant la durée dudit contrat, car ils ont la garantie que leurs appareils seront utilisés. Ces conditions, ainsi que la gestion efficace des programmes de vol par l'UNHAS, permettent de veiller à ce que ces transporteurs ne prennent pas de risques inconsidérés à des fins lucratives. Par exemple, lorsqu'un vol est annulé en raison de mauvaises conditions météorologiques, le transporteur n'est pas

pénalisé sur le plan financier.

Transporteurs aériens travaillant pour l'UNHAS

Pour atténuer les risques inhérents aux environnements difficiles dans lesquels l'UNHAS opère, le Programme Alimentaire Mondial a établi des procédures garantissant que le service aérien soit assuré par des transporteurs, des appareils et des équipages conformes aux normes en vigueur. Les transporteurs travaillant pour l'UNHAS sont soumis à une procédure d'enregistrement à l'issue de laquelle ils peuvent être invités à mettre des aéronefs à la disposition du PAM. Cette procédure comprend une évaluation de la compagnie ainsi que de ses systèmes et processus de gestion, afin de mesurer le degré d'application effective de la réglementation dans les domaines suivants:

- ◇ Organisation et administration
- ◇ Opérations aériennes et au sol
- ◇ Entretien
- ◇ Formation et qualification de l'équipage
- ◇ Système de gestion de la sécurité
- ◇ Sûreté aérienne

Aéronefs

Les appareils affrétés auprès des transporteurs aériens sont sélectionnés de manière à ce que le niveau d'exposition au risque soit le plus faible possible pour les utilisateurs finaux de l'UNHAS, à savoir les passagers; il est tenu compte des performances de vol dans la zone considérée, de l'âge et de l'état de la cellule et de la motorisation de l'aéronef, ainsi que des équipements avioniques et de navigation installés, qui doivent répondre aux normes de l'industrie, voire souvent les dépassent.

Par exemple, en fonction des risques existants et du niveau d'exposition à ces risques, certains





équipements sont obligatoires, comme le système anticollision embarqué (ACAS) dans les environnements où la gestion du trafic aérien laisse à désirer. En outre, les appareils utilisés pour le compte de l'UNHAS sont équipés de dispositifs de suivi par satellite et contrôlés en temps réel. Les appareils affrétés sont inspectés à leur arrivée à la base pour vérifier que la cellule est conforme aux exigences de l'UNHAS.

Équipage

Tous les appareils de l'UNHAS, quelles que soient les exigences réglementaires, doivent avoir deux pilotes qualifiés à bord. Les membres d'équipage doivent avoir une expérience bien précise, comme un nombre minimum d'heures de vol, notamment sur le type d'appareil concerné, avoir déjà opéré dans la région concernée et dans le cadre d'une intervention du même type, avoir effectué toutes les formations nécessaires et posséder toutes les qualifications requises par l'OACI. Cela permet de garantir que chaque équipage est dûment formé et équipé pour pouvoir faire face aux situations susceptibles de se produire dans des environnements opérationnels complexes.

Sur le terrain

Les transporteurs aériens qui travaillent pour l'UNHAS font régulièrement l'objet d'évaluations pour vérifier qu'ils procèdent aux contrôles opérationnels nécessaires et à la maintenance requise lorsque les appareils se trouvent loin de leur aéroport d'attache et de leur autorité de surveillance réglementaire. L'UNHAS fait appel à des professionnels de l'aviation hautement qualifiés et expérimentés, formés à la gestion des risques et à l'exploitation d'aéronefs, entre autres.

Pour en savoir plus:

Service du transport aérien du PAM wfp.aviationinformation@wfp.org

Système de gestion de la sécurité et de la qualité

Toutes les opérations de l'UNHAS, les transporteurs aériens auxquels il est fait appel et la performance de ceux-ci font l'objet d'un suivi continu. Un système non punitif de communication de l'information sur la sécurité aérienne est en place, qui permet de recenser comme il convient les dangers et d'entretenir une culture de la gestion des risques, afin de faciliter la prestation de services essentiels dans un environnement difficile. Grâce à la détermination des dangers et à la culture de la gestion des risques, un registre des risques est établi et tenu à jour dans le cadre des opérations aériennes, pour faciliter l'atténuation des risques et le renvoi de leur gestion à l'échelon hiérarchique supérieur, le cas échéant; l'exposition aux risques peut ainsi être réduite à un niveau « aussi faible que raisonnablement réalisable » (AFRR/ALARP). Cela contribue à l'efficacité de la prestation de services.

Sûreté aérienne

Face à la nature changeante des menaces contre la sûreté qui pèsent sur l'industrie aéronautique, l'UNHAS collabore étroitement avec la Division de la Sécurité du PAM, le Département de la Sûreté et de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS), les coordonnateurs des organisations non gouvernementales se trouvant sur les lieux de destination, les autorités chargées de l'aviation civile, les organismes régionaux de transport aérien et l'OACI, pour recueillir les informations les plus récentes sur les problèmes de sûreté qui pourraient engendrer des risques à l'opération. Des spécialistes de la sûreté aérienne (AVSEC) de l'UNHAS évaluent également la sûreté sur le terrain.

